



Contribution de la Fédération Nationale des Marchés de France aux Assises du Commerce 2021

1. État des lieux du Commerce non sédentaire

En fin de crise sanitaire 2020, le commerce non sédentaire ou « ambulant » doit faire face à une évolution très partagée.

Une division s'est installée au sein de nos différents secteurs d'activités créant deux situations économiques totalement opposées.

- des entreprises alimentaires « essentielles » dopée par un intérêt et une fréquentation accrue, par les multiples créations de marchés, qui ont renforcé leur offre d'approvisionnement local et de proximité.

- des entreprises non alimentaires « non essentielles », les plus nombreuses avant la crise, interdites d'accès au domaine public pendant quasiment 6 mois en 2020, sans Click and Collect possible.

Leur clientèle a été captée par les grandes plate-formes de vente en ligne, qui n'étant pas soumises au même régime social et fiscal, ni aux mêmes contraintes, ont augmenté leurs profits grâce aux fermetures administratives des autres commerces.

Les annulations de toutes les foires, de tous les marchés de Noël et autres braderies ont eu raison de la fidélisation de la clientèle des marchés manufacturés et de leur trésorerie.

La crise a aussi mis en évidence l'indispensable nécessité de maintenir et de développer sur les marchés, concomitamment à l'excellence et au local, une offre plus accessible, alimentaire ou non pour l'approvisionnement et l'équipement des classes très populaires.

La totalité des aides du gouvernement a aidé nos Très Petites Entreprises non alimentaires à ne pas sombrer immédiatement mais elles se retrouvent désormais confrontées à des défis auxquels nombre d'entre elles n'ont plus les moyens de faire face sans un accompagnement individualisé et une sécurisation de leurs capacités à rebondir.

Nos propositions :

Proposition 1 : La consultation et l'inscription du Commerce Non Sédentaire dans les programmes de revitalisation

La Fédération a souvent rappelé l'importance de sa collaboration avec les élus dans ces projets financés par l'État.

Tout comme il apparaît nécessaire que la modernisation et dynamisation des marchés bénéficient de financements spécifiques dans ces programmes, les fonds FISAC n'étant plus suffisamment abondés depuis la suppression de la TACA.

Les professionnels non sédentaires, de par leurs représentants, doivent être impliqués aux côtés des maires et autres institutionnels dans l'élaboration et la mise en place des programmes d'aides que soit pour « Action Cœur de Ville », « Petites Villes de

demain » ou concernant les « Opérations de Revitalisation des Territoires ».

En cette sortie de crise où la reprise des activités commerciales s'avère un enjeu majeur pour la survie de nombreux professionnels, les élus ne peuvent plus décider sans une véritable concertation des acteurs économiques de proximité.

La revitalisation des centres villes et centres bourgs doit se construire en impliquant réellement les représentants des commerçants, artisans et producteurs qui exercent dans les halles et marchés, véritables moteurs de dynamisme et d'attractivité des villes, quartiers et bourgs.

Les marchés doivent être conservés dans les centres et ne doivent pas être déplacés loin des rues commerçantes et des commerces traditionnels.

Proposition n°2 : La sécurisation de l'accès au domaine public

- le maintien des événements commerciaux sur le domaine public

La crise sanitaire a fortement impacté, d'une part les trésoreries mais surtout la volonté de nos entrepreneurs à investir et à se projeter dans leur développement.

Pour redémarrer leurs investissements et relancer leurs activités (stocks, remplacements des véhicules polluants, matériel...) et retrouver la confiance, ils ont besoin d'être rassurés quant à leurs possibilités de pouvoir exercer leurs activités.

La tenue des foires, événementiels, marchés de Noël, braderies pour tous les professionnels doit redevenir la règle.

Si annulation, il doit y avoir, elle doit être de la compétence des seuls préfets et uniquement motivée par les circonstances locales en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Proposition n°3 : la professionnalisation des TPE des marchés

On ne peut pas parler de modernisation ou d'adaptation des marchés aux nouvelles exigences des consommateurs ou à la transition écologique sans aborder le sujet de

l'information et du développement des compétences de ces chefs d'entreprise.

Souvent, ces créateurs ou entrepreneurs ne sont pas suffisamment sensibilisés à une démarche individuelle de formation pour en comprendre les enjeux.

Dans un même temps, ils sont en capacité de s'impliquer lors de sessions d'informations collectives organisées par marchés, par villes...

S'appuyant sur ce constat, les financements individuels qui ne sont pas consommés, pourraient faire l'objet d'une mutualisation pour la mise en place d'un programme collectif et de proximité pour la professionnalisation des acteurs des marchés, dispensé en collaboration avec les villes, les chambres consulaires ou autres acteurs.

Dans ce cadre, la Fédération, qui connaît bien ce public, ses atouts, les marchés souhaite être un acteur privilégié pour le développement de ces dispositifs.

